

COMPTE RENDU

--

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 5 avril, sous la présidence du Maire, Alain MACEL.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	8	3	0

PRESENTS	Alain MACEL, Michel CHALONS, Delphine EPIARD, Nathalie MARECO, Jean MUTELET, Claudine DIDRY, Bernard GEORGE, Jean-Christophe PATON
ABSENTS	Emmanuel DUCROS, Christine LAMPSON, Séverine SANCHEZ,
POUVOIRS	/
SECRETAIRE	Jean-Christophe PATON

DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à L'UNANIMITE,

- APPROUVE le compte de gestion 2009 présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité communale, et APPROUVE le Compte administratif 2009 qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 361.16 €	201 641.64 €
Investissement	33 738.56 €	10 596.80 €

- APPROUVE le compte de gestion 2009 du CCAS présenté par le Trésor Public qui correspond à la comptabilité, et APPROUVE le Compte administratif 2009 du CCAS.
- AFFECTE le résultat comptable cumulé de la façon suivante : 23 141.76 € pour la couverture de l'autofinancement et 134 138.72 € reporté en Fonctionnement
- ATTRIBUE pour 2010 une subvention de 500 € au comité des fêtes La Dieppoise, de 50 € au Souvenir Français, de 150 € à l'association Entre Nous, et de 150 € à l'association Jouer Bouger.
- AUTORISE par 7 voix pour et 1 abstention, le Maire à renouveler la convention ATESAT pour 2010 avec la Direction des Territoires, pour un montant de 46.10 €
- FIXE les taux suivants pour les 4 taxes communales pour 2010 (pas d'augmentation)
 - Taxe d'habitation 5.22 %
 - Taxe sur le foncier bâti 7.28 %
 - Taxe sur le foncier non bâti 8.48 %
 - Taux relais (ex-TP) 4.30 %
- ADOPTE le budget primitif du CCAS, ainsi que le budget primitif 2010 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	189 958.00 €	207 870.72 €
Investissement	188 901.76 €	188 901.76 €

- EMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Nepvant et Lamouilly au SENM (syndicat d'électrification du nord meusien).
- DONNE MANDAT au Centre de Gestion de la Meuse pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe du personnel pour le renouvellement du 01.01.2011.

- ACCEPTE la cession à Mr et Mme JECKEL Christian de la parcelle ZM74 d'une surface de 155m², jouxtant leur propriété, et DIT qu'une demande d'évaluation du prix de vente sera faite auprès du Service des Domaines comme la réglementation l'exige.

Le Maire

Alain MACEL